Identifier les enjeux de la loi littoral dans vos documents d'urbanisme

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

La loi littoral encadre fortement l'aménagement des territoires concernés. L'objectif de cette formation est d'en maîtriser les implications dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi).

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Définir la capacité d'accueil du territoire dans un SCOT et un PLU(i)
- Identifier les secteurs déjà urbanisés dans un SCOT et un PLU(i)
- Comprendre les enjeux des espaces proches du rivage et la bande des 100 mètres
- Identifier les espaces remarquables dans un SCOT et un PLU(i)

Description / Contenu

La notion de capacité d'accueil de la loi littoral dans un SCOT et un PLU(i)
L'identification de villages, agglomérations, « SDU » dans un SCOT et leur délimitation dans un PLU(i)
La délimitation des espaces proches du rivage dans un SCOT et un PLU(i)
La délimitation de la bande des 100 mètres
L'identification et la délimitation des espaces remarquables sur un territoire couvert par un SCOT ou un PLU(i)

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme.
Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.
Alternance d'apports pédagogiques des concepts d'application de la loi littoral et d'apports du groupe (travail en sous-groupes)
Travail en sous-groupes sur des études de cas sur les différents concepts pour une meilleure appropriation du contenu

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Lydia PFEIFFER
En retraite depuis fin 2023, elle continue à assurer une activité de conseil et d'expertise dans le domaine de la loi littoral, et a intégré le cabinet d'avocats SECONDA en tant qu'experte loi littoral et travaille également avec le cabinet d'avocats LGP Maître Prieur pour les services de l'État *DREAL et DDTM .pour la veille juridique loi littoral en Bretagne . Ancien cadre à la DDTM du Morbihan, elle a notamment assuré pendant 10 ans le suivi des documents d'urbanisme en planification, pour finalement se spécialiser dans l'expertise de la loi littoral durant les treize dernières années, dans le département du Morbihan, à forts enjeux de pression foncière avec 54 communes littorales. A ce titre elle a été référente au niveau national et régional, a collaboré avec beaucoup d'acteurs du Morbihan et de la Bretagne : les élus communaux, les EPCI, les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture (ABF, architectes, CAUE, ..), les chambres consulaires (chambre d'agriculture et comité régional de la conchyliculture). Elle a animé pour le préfet les commissions de CDNPS (en matière de paysages et sites) et la CDPENAF (pour la protection des espaces agricoles et forestiers)*